

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.C FLANDRE LYS  
500 RUE DE LA LYS  
59253 LA GORGUE

Téléphone : 09 70 83 19 70  
Télécopie :  
Courriel : npdc-are@enedis.fr  
Interlocuteur : SAMMIER Dimitri

Objet : **Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.**  
CALAIS, le 09/08/2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel CU0627362400063 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	289 , Rue Bataille 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AX , Parcelle n° 0024
<u>Nom du demandeur :</u>	Debreu Florent

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération prévoit d'alimenter une installation qui relève d'un branchement pour particulier<sup>1</sup>.

Compte-tenu de la distance entre le réseau existant et la parcelle, nous estimons que le raccordement au réseau public de distribution d'électricité peut être réalisé par un branchement, conformément au référentiel technique d'Enedis.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue notamment lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme ou de la demande de raccordement à Enedis.

Nous vous rappelons que la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de par son article 29 a supprimé le deuxième alinéa du 1° de l'article L. 342-11 du code de l'énergie. De fait les Collectivités en Charge de l'Urbanisme (CCU) ne supportent plus les coûts d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération, ce qui a également été rappelée par la délibération N°2023-300 de la commission de régulation de l'énergie (CRE) en date du 23 septembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Dimitri SAMMIER**  
**Votre conseiller**

<sup>1</sup> Puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé

Affaire suivie par le Service Technique Eau

☎ : **03.28.43.89.20**

Votre référence : **699900459**

Déposé le : **08/08/24**

**Votre dossier : 2024-154605**

Demandeur : M. Florent DEBREU

Adresse du projet :

289 RUE BATAILLE

62840 SAILLY-SUR-LA-LYS

CCFL - Communauté Communes

Flandre Lys

500 Rue de la Lys

59253 LA GORGUE

LA GORGUE,  
le 09/09/2024

Objet : **CU0627362400063 - Avis Eau Potable**

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande d'instruction du dossier repris en objet, j'ai l'honneur de vous informer qu'il existe une conduite permettant d'envisager la desserte du projet en eau potable. Les frais de branchement ainsi que la fourniture et pose de fosses de comptage seront à la charge du demandeur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur de centre  
Y. RIQUOIR



Affaire suivie par le Service Incendie  
☎ : **03.28.43.89.20**  
Votre référence : **699900459**  
Déposé le : **08/08/24**  
**Votre dossier** : 2024-154605  
Demandeur : M. Florent DEBREU  
Adresse du projet :  
289 RUE BATAILLE  
62840 SAILLY-SUR-LA-LYS

CCFL - Communauté Communes  
Flandre Lys  
500 Rue de la Lys  
59253 LA GORGUE

LA GORGUE,  
le 09/09/2024

Objet : **CU0627362400063 - Avis Incendie**

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande référencée ci-dessus, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les caractéristiques techniques du point d'eau incendie (PEI) le plus proche du projet :

- Référence pompier : 62736-0008
- Localisation : RUE BATAILLE face au 274
- Type : I - Poteau incendie
- Situation : à 45 mètres
- Caractéristiques techniques :

. date : 04/02/20

. débit : 97 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar

La couverture du projet devra être réalisée conformément aux grilles de protection du règlement départemental de la DECI jointes au présent courrier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur de centre  
Y. RIQUOIR

PJ/1



## Grille de couverture d'évaluation des besoins en eau des bâtiments d'habitation

### GRILLE D'ÉVALUATION

Type de risques	catégorie	Descriptif / Surface	Niveau Max	Volume horaire	Durée	Volume total	Répartition du volume	Volume en m <sup>3</sup> mini	Distance maximale (m)
Courant très faible		Isolée de tous tiers d > 5m	R+1	30m <sup>3</sup> /h	1 h	30 m <sup>3</sup>	-	-	200
		≤ à 50m <sup>2</sup>							
Courant faible	1 <sup>ère</sup> famille	Isolée de tous tiers d > 5m	R+1	30m <sup>3</sup> /h	2 h	60 m <sup>3</sup>	50% - 50%	30 m <sup>3</sup> 30 m <sup>3</sup>	200 pour le 1 <sup>er</sup> PEI 400
		≤ à 250m <sup>2</sup> > à 250m <sup>2</sup>							
Courant Ordinaire		Non isolée d ≤ 5m ; jumelées	R+1	45m <sup>3</sup> /h	2 h	90 m <sup>3</sup>	50% - 50%	45 m <sup>3</sup> 45 m <sup>3</sup>	200 pour le 1 <sup>er</sup> PEI 400
		En bande	R+0					60 m <sup>3</sup>	200 pour le 1 <sup>er</sup> PEI
		En bande à structure indépendante	R+1	60m <sup>3</sup> /h	2 h	120 m <sup>3</sup>	50% - 50%	60 m <sup>3</sup>	400
		Classique réglementation		60m <sup>3</sup> /h	2 h	120 m <sup>3</sup>	50% - 50%	60 m <sup>3</sup> 60 m <sup>3</sup>	200 pour le 1 <sup>er</sup> PEI 400
Courant important	2 <sup>ème</sup> famille (a)	Risque particulier (château, manoir,...)	≤ R+3	<b>ANALYSE SDIS 62</b>					
Courant important	3 <sup>ème</sup> famille (a)	3A (H ≤ 28m)	≤ R+7	120m <sup>3</sup> /h	2 h	240 m <sup>3</sup>	50% - 75 % - 100 %	120 m <sup>3</sup> 60 m <sup>3</sup> 60 m <sup>3</sup>	100 pour le 1 <sup>er</sup> PEI 400 900
		3B (H ≤ 28m)	> R+7	120m <sup>3</sup> /h	2 h	240 m <sup>3</sup>	50% - 75 % - 100 %	120 m <sup>3</sup>	- 100 pour le 1 <sup>er</sup> PEI - 60 si colonne sèche (2) 400 900
Courant important	4 <sup>ème</sup> famille (a)	28m < H < 50m	-	180m <sup>3</sup> /h	2 h	360 m <sup>3</sup>	50% - 75 % - 100 %	180 m <sup>3</sup> 60 m <sup>3</sup> 60 m <sup>3</sup>	- 100 pour le 1 <sup>er</sup> PEI - 60 si colonne sèche (2) 400 900

Affaire suivie par le Service Technique Assainissement  
☎ : **03.28.43.89.20**  
Votre référence : **699900459**  
Déposé le : 08/08/24  
Votre dossier : 2024-154605  
Demandeur : M. Florent DEBREU  
Adresse du projet :  
289 RUE BATAILLE  
62840 SAILLY-SUR-LA-LYS

CCFL - Communauté Communes  
Flandre Lys  
500 Rue de la Lys  
59253 LA GORGUE

LA GORGUE,  
le 09/09/2024

Objet : CU0627362400063 - Avis Assainissement

Monsieur le Président,

Suite à votre demande d'instruction du dossier repris en objet, je vous informe qu'il n'existe pas à ce jour de réseau d'assainissement susceptible d'autoriser le rejet des eaux usées domestiques au droit du terrain concerné.

Il est donc nécessaire de prévoir, à la charge du propriétaire, la **réalisation d'une installation d'assainissement non collectif** conformément à la réglementation en vigueur, en consultant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Noréade **préalablement au dépôt du permis de construire**.

En effet, depuis le 01/03/2012, le SPANC doit être consulté avant le dépôt du dossier de permis de construire et devra établir un certificat de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires en vigueur.

Ce certificat de conformité devra être joint au dossier de demande de permis de construire.

Le dispositif de traitement devra être choisi et dimensionné sur la base des conclusions d'une étude de sol réalisée au droit de la future installation et comprenant, à minima, un test de perméabilité réalisé sous la responsabilité du propriétaire.

En ce qui concerne les eaux pluviales, elles pourront être évacuées directement vers le milieu naturel, le fossé ou le «fil d'eau» en bordure de propriété, sous réserve d'autorisation du service compétent, ou pourront être infiltrées sur la parcelle.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur de centre

CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024

Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : avis\_NOREADE\_3\_1.pdf



Y. RIQUOIR

CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : avis\_NOREADE\_3\_1.pdf





# Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

### Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C	U														
		Dpt	Commune	Année	N° de dossier										

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le  /  /

## 1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

- b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

## 2 Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

### 2.1 Vous êtes un particulier

Nom	Prénom
Debreu	Florent

### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)

CU 62736 24 00063  
 Date d'export : 25/09/2024  
 SAILLY-SUR-LA-LYS  
 Date de depot : 05/08/2024  
 Demandeur principal : Debreu Florent  
 Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
 Libelle : cerfa\_CUb\_1\_1.pdf

### 3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 14 Voie : Residence du Courant du Val

Lieu-dit :

Localité : Lestrem

Code postal : 6 2 1 3 6 BP : 6 2 1 Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

florentdebreu@gmail.com

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

#### 4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 289 Voie : Rue Bataille

Lieu-dit :

Localité : SAILLY SUR LA LYS

Code postal : 6 2 8 4 0

#### 4.2 Références cadastrales<sup>[1]</sup> :

<sup>i</sup> Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4 :

Préfixe : 0 0 0 Section : A X Numéro : 0 0 2 4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 315

### 5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

#### 5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie : Oui  Non

Eau potable : Oui  Non

Assainissement : Oui  Non

Électricité : Oui  Non

CU 62736\_24\_00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY SUR LA LYS

Date d'export : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent

Adresse du projet : 289 Rue Bataille

Libelle : cenr\_CUB\_1\_1.pdf

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

## 5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

## 6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À SAILLY SUR LA LYS

Fait le 3 0 / 0 7 / 2 0 2 4

DEBREU Florent

Signature du (des) demandeur(s)

### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.



## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

CU 62736 24 00063

Date d'export : 25/09/2024

SAILLY-SUR-LA-LYS

Date de depot : 05/08/2024

Demandeur principal : Debreu Florent

Adresse du projet : 289 Rue Bataille

Libelle : cenl\_CU6\_1\_1.pdf

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/uri/id/JORFTEXT000043279929>

# Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

## 1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

### → Il existe deux types de certificat d'urbanisme

- a) Le premier est un **certificat d'urbanisme d'information**. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
  - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
  - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
- b) Le second est un **certificat d'urbanisme opérationnel**. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

### → Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

### → La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat

à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. **Vous devez présenter votre**

**demande 12 mois avant l'expiration**  
du délai de validité du certificat d'urbanisme à

**proroger.**

### → Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

## 2 Modalités pratiques

### → Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

### → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

### → Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

### → Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

### → Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

**⚠ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).**

## 3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2.

La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
<input checked="" type="checkbox"/> <b>CU1.</b> <b>Un plan de situation</b> <b>[Art. R. 410-1 al 1</b> <b>du code</b> <b>de l'urbanisme]</b>	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : – Rappeler l'adresse du terrain – Représenter les voies d'accès au terrain ; – Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>CU2.</b> <b>Une note descriptive</b> <b>succincte (vous</b> <b>pouvez vous aider</b> <b>de l'exemple de</b> <b>notice page 8)</b>	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : – la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...), – la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; – la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> <b>CU3.</b> <b>Un plan du terrain,</b> <b>s'il existe</b> <b>des constructions.</b>	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

CU 62736 24 60083  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de dépôt : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debrey Florent  
Adresse du projet : 269 Rue Bataille  
Libelle : cerfa\_CUb\_1\_1.pdf

## Note descriptive succincte

- i** Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Cette page fait office de notice si elle est complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.

### Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport... )

Reconstruction après démolition de la maison ( baraquement d'après guerre).

Construction d'une maison cubique R+1 avec double garage. Emprise au sol +/-110m².

Toit plat.

Enduit projeté couleur conforme aux règles d'urbanisme (à déterminer )

Quelques croquis en annexe pour vous donner une idée, le but étant de savoir si le projet est viable pour ensuite réaliser des plans d'architecte.

### Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

- Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

Sur la parcelle 24 on voit bien l'emprise au sol des bâtiments, la nouvelle construction se trouvera en limite séparative droite, avec passage de 3mètres à gauche.

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

L'intégralité de la maison est à démolir, je garde un terrain nu.

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos.

Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.

- 1 - Plan de cadastre
- 2 - Photos de l'environnement
- 3 - Croquis de la future maison

CU 62736 24 00065  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY SUR LAULNOIS  
Date de mise à jour : 06/09/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : cerfa\_CUb\_1\_1.pdf

Département :  
PAS DE CALAIS

Commune :  
SAILLY-SUR-LA-LYS

Section : AX  
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 05/08/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

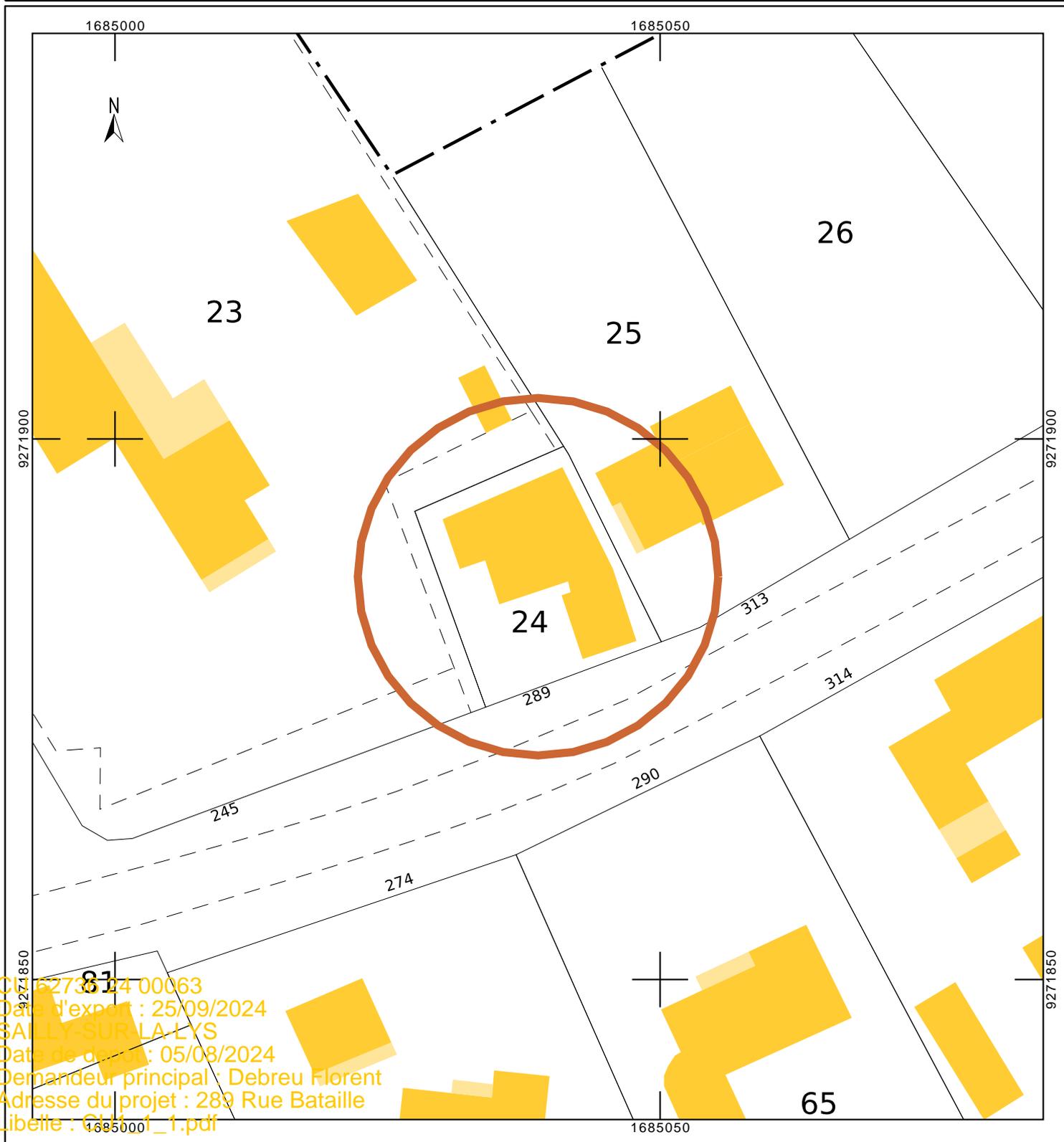
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BETHUNE  
(Pôle de Topographie et de Gestion  
Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer  
62407  
62407 BETHUNE CEDEX  
tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74  
ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



C1162738 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024

SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de dépôt : 05/08/2024

Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille

Libelle : C1162738\_1\_1.pdf

CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : AUTRE\_1\_1.png

Rue Bataille



Rue Bataille

CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : AUTRE\_2\_1.png



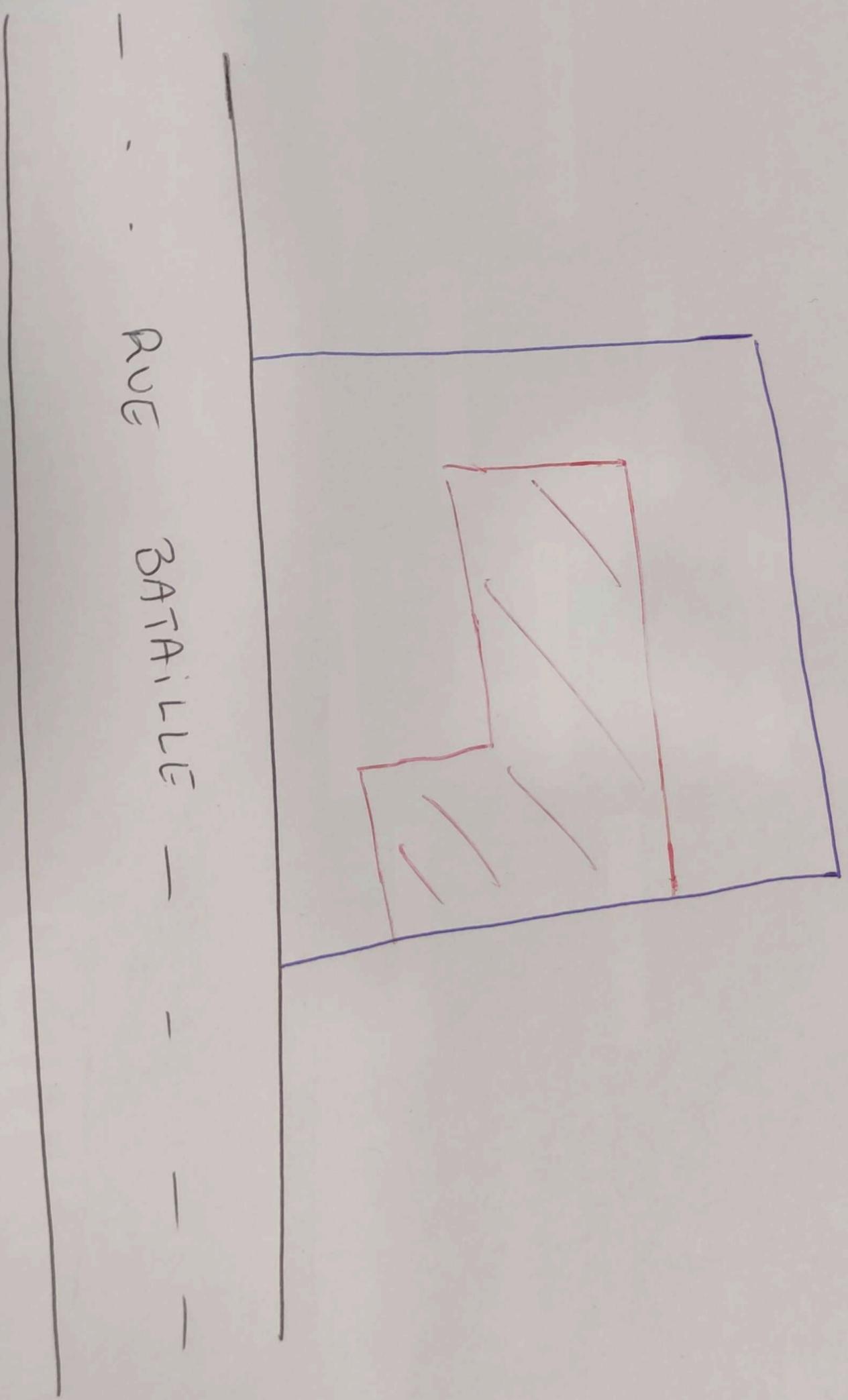
CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : AUTRE\_3\_1.png



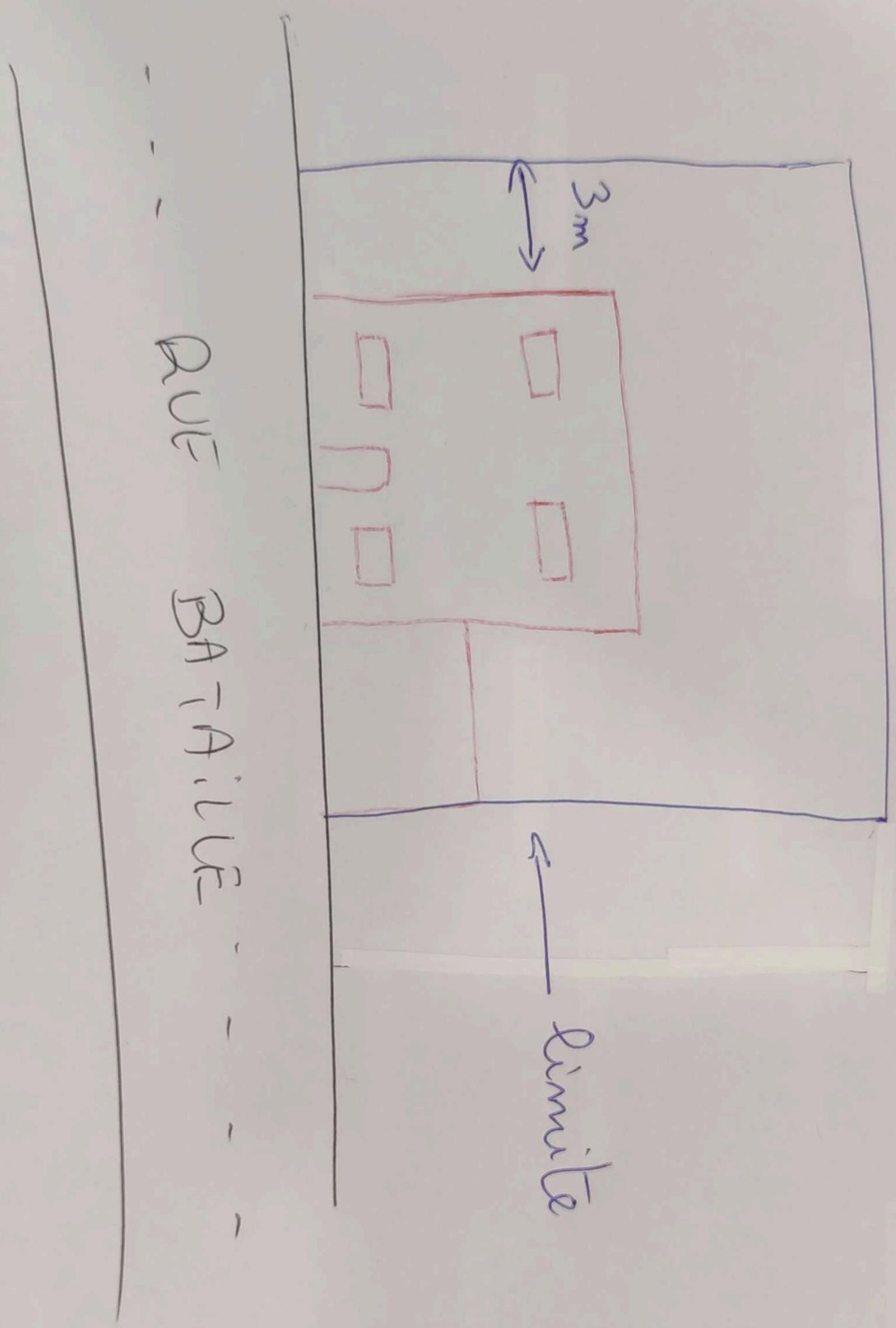
CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : AUTRE\_4\_1.png

□ Parcelle 24

▣ Nouvelle construction



VUE DE FACE



RUE BATAILLE

3m

limite



CU 62736 24 00063  
Date d'export : 25/09/2024  
SAILLY-SUR-LA-LYS  
Date de depot : 05/08/2024  
Demandeur principal : Debreu Florent  
Adresse du projet : 289 Rue Bataille  
Libelle : AUTRE\_7\_1.png

Le baraquement est tellement pourri qu'il faut le démolir.

Le but ensuite est de reconstruire une maison respectant les règles d'urbanisme, un permis de construire sera déposé par la suite du retour de CU.

La construction devrait en ossature bois ou parpaing, recouvert d'un enduit clair beige.

Elle sera soit sur une des limites séparatives, soit 3 mètres de chaque limite.

Maison cubique avec 1 suite parentale au Rdc, 3 chambres à l'étage.